Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS)

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur de la définition et du calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 1
   - Présentation du territoire desservi 1
   - Mode de gestion du service 1
   - Estimation de la population desservie (D.101.1) 1
   - Nombre d'abonnements 1
   - Prélèvement sur les ressources en eau 1
   - Achats d'eaux 2
   - Production 2
   - Volumes vendus au cours de l'exercice 3
   - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 3
2. Tarification de l'eau et recettes du service 4
   - Modalités de tarification 4
   - Facture d'eau type (D.102.0) 5
   - Recettes 5
3. Indicateurs de performance 6
   - Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1) 6
   - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2) 6
   - Rendement du réseau de distribution (P.104.3) 6
   - Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) 7
   - Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) 7
   - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2) 7
   - Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3) 7
4. Financement des investissements 8
   - Branchements en plomb 8
   - Montants financiers 8
   - État de la dette du service 8
   - Amortissements 8
   - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 8
   - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 9
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 10
   - Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P.109.0) 10
   - Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 10
   - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1) 10
   - Délai maximal d'ouverture des branchements(D.151.0 et P.152.1) 10
   - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P.153.2) 10
   - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0) 10
   - Taux de réclamations (P.155.1) 10
6. Annexes
   - Le synoptique du réseau d'eau potable 11
   - La facture d'eau 120 m3 12

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal par la commune de Rambaud. La commune a en charge la production, le transfert ainsi que la distribution de l'eau.
La commune achète également de l'eau à la commune de La Bâtie-Neuve (l'eau du Devezet) à hauteur de 2 L/s.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

Estimation de la population desservie (D.101.1)

Le service public d'eau potable dessert 390 habitants.

Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 181 abonnés au 31/12/2019 contre 177 au 31/12/2018 (augmentation de 2.3%).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,28 abonnés/km au 31/12/2019.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,67m3/abonné au 31/12/2019 contre 112.8m3/abonné au 31/12/2018.

Prélèvement sur les ressources en eau

	Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit de prélèvement maximum instantané (en m^3/h) [1]	Volume prélevé durant l'exercice 2018 (en m^3)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 (en m^3)	Variation des volumes prélevés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
1	Source Brun	Eau souterraine	1	3 237	8 510	162,9%	60
2	Source Marin	Eau souterraine	5	2 871	180	-93,7%	90
3	Source Saint Marcel	Eau souterraine	3	14 050	13 264	-5,6%	100
Total Prélevé				**20 158**	**21 954**	**8,9%**	**95,8**

[1] débits maximum autorisés par les arrêtés n°2014_273_0001; 2014_273_0002; 2014_273_0003 du 30/09/2014

Le calcul d'un certain nombre d'indicateurs nécessite la connaissance de différents volumes définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 :

- V_1 ou volume produit *(Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)*
- V_2 ou volume importé *(Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)*
- V_3 ou volume exporté *(Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)*
- V_4 ou volume mis en distribution $(V_1 + V_2 - V_3)$
- V_5 ou pertes $(V_6 - V_4)$
- V_6 ou volume consommé autorisé $(V_7 + V_8 + V_9)$
- V_7 ou volume comptabilisé *(Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)*
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage *(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)*
- V_9 ou volume de service du réseau *(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)*

Le schéma suivant résume la répartition des différents volumes au long de la chaîne de distribution de l'eau potable :

Achat d'eau

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 (en m^3)	Volume acheté durant l'exercice 2019 (en m^3)	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
CCSPVA (Devezet)	6 579	10 100	53,5%	100

Production

Le volume de production total est donc de **32 054 m^3/an** (21 954 + 10 100)

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 (en m^3)	Volumes vendus durant l'exercice 2019 (en m^3)	Variation en %
Abonnés domestiques[1]	19 965	21 842	9,4%
Autres abonnés			
Total vendu aux abonnés :	**19 965**	**21 842**	**9,4%**

[1]***Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.***

Autres volumes

Le Volume consommation sans comptage (V8) correspond au volume d'eau qui dessert les fontaines de la commune (en m3/an).

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 13,63 kilomètres au 31/12/2019.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		**Au 01/01/2019**	**Au 01/01/2020**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement [1] y compris location du compteur	44 €	48 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)	Tranche 1 : 0 à 60 m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³
	Tranche 2 : 60 à 150 m³	0,86 €/m³	0,88 €/m³
	Tranche 3 :à partir de 151 m³	0,98 €/m³	1 €/m³
	Tranche 4 : utilisation agricole	0,24 €/m³	0,25 €/m³
Taxe et redevances			
Taxes[2]	Taux TVA	0 %	0 %
Redevances	Pollution domestique	0.27 €/m³	0,27 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2]L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°2019/46 du 31/10/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 2018/43 effective à compter du 07/11/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

Facture d'eau type (D.102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont [1] :

Tarifs		**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**	**Variation en %**
Collectivité	Part fixe	44	48	**9,1%**
	Part proportionnelle	91,20	92,40	**1,3%**
Redevance de pollution domestique		32,40	32,40	**0%**
TVA si service assujetti (5,5 %)		-	-	
Total		**167,60**	**172,80**	**3,1%**
Prix au m³		**1,40**	**1,44**	**2,9%**

Le relevé des compteurs et la facturation sont annuels.

Recettes

	2019
Abonnement domestique Eau	8 066.96 €
Vente d'eau aux abonnés domestiques	10 418.74 €
Vente d'eau aux abonnés domestiques/agriculteurs	1 554.96 €

3. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celui-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	14	0	12	2
Paramètres physico-chimiques	13	0	12	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie	100%	83,3 %
Paramètres physico-chimiques	100%	100 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 30 (voir tableau en annexe) .

Rendement du réseau de distribution (P.104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître les volumes introduits dans le réseau de distribution qui sont consommés ou vendus à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	74,7%*	91,5%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) m3/jour/km		5,9
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex.rendement		68,1%

primaire)		

*Le rendement du réseau de 2018 est erroné car les volumes des fontaines n'avaient pas été déduits (V8).

Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, les volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.1 m^3/km/jour.

Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\frac{V_4 - V_6}{\textbf{365 x linéaire de réseau de desserte}} = \text{indice linéaire des volumes non comptés}$$

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 0,5 m^3/km/jour.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Pour l'année 2010, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2010} + L_{2009} + L_{2008} + L_{2007} + L_{2006}}{\textbf{5 x linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0{,}16\ \%$$

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3)

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barême suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 97,1 % (60% en 2018).

4. Financement des investissements

Branchements en plomb

		2018	2019
Branchements en plomb changés dans l'année	nombre	0	0
	pourcentage [1]	0 %	0 %
Branchements en plomb restant à changer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport	nombre	0	0
	pourcentage [1]	0 %	0 %

[1] pourcentage calculé par rapport au nombre total de branchements en plomb

Montants financiers

	2018	2019
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	17 759 €	8 671 €
Montant des subventions		0 €
Montant des contributions du budget général		0 €

État de la dette du service

		2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre 2010 (montant restant dû)			€
Montant remboursé durant l'exercice	capital		€
	intérêts		€

Amortissements

Pour l'année 2019, l'amortissement des subventions a été de 24 925,06 € et pour l'adduction d'eau de 9 091,88€.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Au vu de l'année de renouvellement des élus, il n'a pas été décidé de nouveaux projets.

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Depuis 2014, la collectivité travaille sur les périmètres de captages immédiats et rapprochés afin d'améliorer la qualité microbiologique des eaux. Ce dossier est quasiment terminé. Les analyses microbiologiques devraient s'améliorer.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P.109.0)

En 2019, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclus les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2009 est :

$$\frac{\textbf{montant d'impayés au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019}}{\textbf{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2018}} \times 100 = 0\ \%$$

Taux de réclamations (P.155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est :

$$\frac{\textbf{nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\textbf{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000 = 0\ ‰$$

6. Annexes

6.1 Le synoptique du réseau d'eau potable

SCHEMA DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE RAMBAUD
LES PREAUX
3 habitations
10m3
DEVEZET
LES MALCORPS
Réservoir MALCORPS
flotteur
25m3
Si besoin
Protection Captage
Source BRUN
Réservoir Malcorps
Source BRUN
Le Brusq/Faure Ville
Captage et protection Captage
Source MARIN
Réservoir
Source MARIN
Réservoir MARIN
Réserve incendie
300m3
Si besoin
ST MARCEL
Réservoir VILLAGE
Captage et protection Captage
Source St MARCEL
RUISSEAU
VILLAGE
25m3
Lavoir
Eglise
Le Brusq
Le Village
GIRONS à la MOUTOUSE
Girons-St Roch-Parrone
Fourrés-la Pallud-
la Moutouse

6.2 La facture de 120 m3

Tarifs		Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Production et distribution de l'eau				
Commune de Rambaud	Part fixe	44	48	**9,1%**
	Part proportionnelle	91,20	92,40	**1,3%**
Collecte et dépollution des eaux usées				
Communauté de Communes	Part fixe	60	60	**0%**
	Part proportionnelle	90	90	**0%**
Organismes publics et TVA				
Redevance de pollution domestique		32,40	32,40	**0%**
Agence de l'eau-Modernisation des réseaux		18	18	
TVA si service assujetti (5,5 %)		-	-	
Total		**335.6**	**340.80**	**1,5%**
Prix du m³ d'eau		**1,40**	**1,44**	**2,8%**
Prix du m³ d'eau incluant l'assainissement		**2,80**	**2,84**	**1,4%**